



Metz, vendredi 20 mars 2026

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2026/01802

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Obstacles à la navigation**Objet flottant****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 20/03/2026 à 15:30o **Moselle canalisée**

entre les pk 267.05 (Pont SNCF de THIONVILLE) et pk 258.30 (Ecluse de Koenigsmacker)

Commentaire :

Un objet flottant a été signalé au droit du pont SNCF de THIONVILLE, et pourrait se déplacer vers l'écluse de Koenigsmacker. En attendant une intervention qui permettra de retirer cet objet, mesdames et messieurs les marinières et usagers de la voie d'eau devront observer une vigilance particulière, naviguer avec prudence et se conformer aux directives qui leur seront données par le personnel en poste aux écluses.

Service(s) à contacter :

UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7

Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef Pôle Exploitation

Signé

Luc SEIWERT